



**Commission Syndicale des Marais de Montferrand**

**18, place de la Victoire 33440 AMBARES**

**syndicatdesmarais@orange.fr**

(Propriété collective des Communes d'Ambarès, Bassens, Carbon-Blanc, Ste Eulalie,  
St Louis de Montferrand, St Vincent de Paul, Yvrac)  
(Gironde)

*Luc DUTRUCH*  
*Président de la Commission Syndicale*  
*des Marais de Montferrand*  
*18, Place de la Victoire*  
*33440 AMBARES et LAGRAVE*

Madame Le Maire  
de Saint Louis de Montferrand  
7 Place de la Mairie  
33440 Saint Louis de Montferrand

**Objet : Poste de Garde Marais**  
**PJ : fiche de poste**

Madame le Maire,

A la suite du décès brutal du garde marais, Monsieur Thierry Dussenty, au mois d'août dernier, la Commission syndicale a établi une fiche de poste correspondant à cette activité dans le but de procéder à un recrutement.

Je joins ce document à la présente, et je reste à votre écoute si vous avez connaissance d'un administré susceptible de convenir à ce cadre d'emploi.

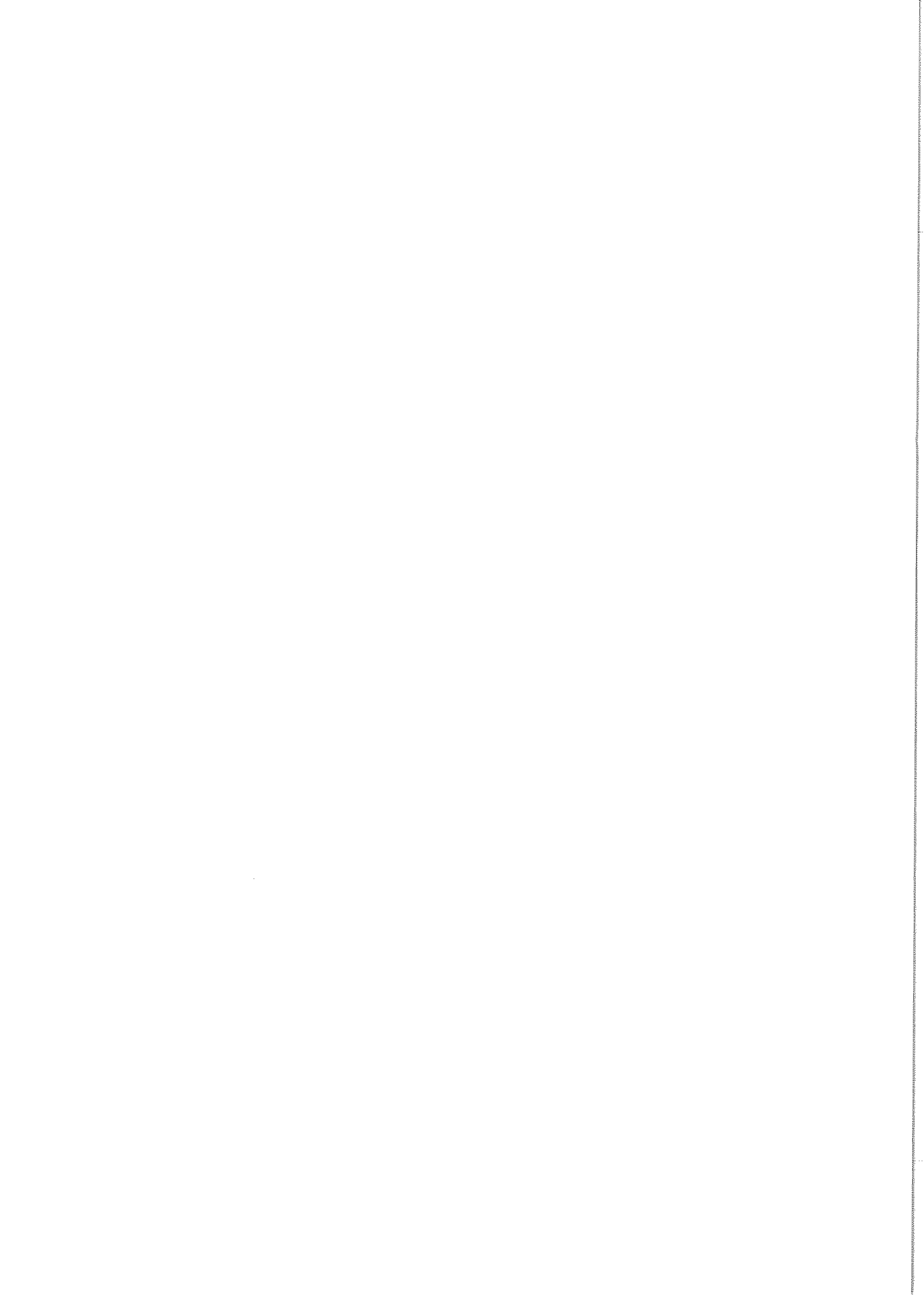
Vous souhaitant bonne réception de la présente.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements que vous jugerez utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,

  
~~Luc DUTRUCH~~



**Commission Syndicale des Marais de Montferrand**  
**18, place de la Victoire 33440 AMBARES**

(Propriété collective des Communes d'Ambarès, Bassens, Carbon-Blanc, Ste Eulalie,  
St Louis de Montferrand, St Vincent de Paul, Yvrac)  
(Gironde)

**Fiche de poste Garde Marais**

Intitulé du poste	Garde Marais
Rémunération	Le poste est rémunéré sur la base de 72 heures de travail par mois en moyenne annuelle. Au 01/11/2017 le salaire net est compris entre 600 et 650 € par mois (7200 à 7800 €/ an)

Mission principale de la Commission Syndicale des Marais	Administration du territoire indivis des Marais de Montferrand, propriété de sept communes.
Rattachement hiérarchique	Au président de la Commission syndicale
Position du poste dans l'organisation de la Commission	Employé de la commission, référent technique.

Mission principale du poste	La mission principale du poste consiste à faire respecter le Règlement voté par la Commission Syndicale des Marais et par là même à assurer une présence physique quotidienne.
Activités et tâches du poste	Les principales activités liées au poste sont : <ul style="list-style-type: none"><li>• Surveillance des niveaux d'eau</li><li>• Prises et lâchés d'eau</li><li>• Surveillance des animaux au pacage</li><li>• Surveillance des activités sur les Marais</li><li>• Transmission des informations au président de la commission</li><li>• Contrôle des travaux autorisés par la commission (aménagement des marais)</li></ul>

	<p>et travaux sur les tonnes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage légers des points d'entrées sur les Marais</li> <li>• Accueil du public et des agriculteurs ponctuellement</li> </ul>
Condition d'exercice des missions	<p>Les lieux de travail sont circonscrits aux limites des territoires des communes membres de la Commission syndicale des marais de Montferrand.</p> <p>Le temps de travail est annualisé avec trois périodes distinctes :</p> <p>Du 01 décembre au 15 avril  Du 15 avril au 14 juillet  Du 14 juillet au 01 décembre</p> <p>Le garde marais n'est pas astreint à des horaires fixes, l'organisation de son temps de travail sera définie avec le Président de la Commission selon la période de l'année et les activités en cours.</p> <p>Il s'agit d'un emploi isolé, susceptible d'être exercé exceptionnellement en période nocturne. La Commission met à la disposition du garde marais uniquement du petit matériel (outillage léger, cadenas, etc ).</p> <p>Le garde marais doit être titulaire du permis B et utiliser son véhicule personnel pour les divers déplacements nécessaires à l'exercice du poste. Les divers frais liés à l'utilisation du véhicule personnel (assurance, essence, entretien, etc.) ne sont pas pris en charge par la Commission.</p> <p>Le garde marais doit posséder (à ses frais) un téléphone portable avec appareil photo et un forfait lui permettant la transmission immédiate de sms et mms. Le garde marais devra avoir accès à un ordinateur personnel avec connexion internet pour la réception et l'envoi de documents.</p>

Les savoirs	La commission ne réclame aucun titre ou formation pour l'exercice du poste. Toutefois, le titulaire devra faire preuve d'un attrait particulier pour la nature, la faune, la flore et les activités de plein air.
Les savoirs faire	Le garde marais devra être apte à une gestion administrative minimale (gestion des animaux entrant et sortant, suivis des travaux, relevés des prises et lâchés d'eau, etc). Il sera susceptible de

	participer à des réunions et donc prendre des notes et rédiger un compte rendu.
Les savoirs être	<p>La règle principale est la courtoisie. Le poste réclame un grand sens du dialogue aussi bien vis-à-vis des membres de la commission, que des présidents et membres des diverses associations œuvrant sur les marais, que des riverains, que des simples promeneurs, chasseurs, pêcheurs.</p> <p><u>Le rôle complexe de garde marais n'est pas compatible avec la pratique de la chasse sur les Marais, de même qu'avec une action militante connue et revendiquée dans une association ou organisme de protection de l'environnement ou des animaux œuvrant ou non sur les marais.</u></p>

